

SANITAIRE

Le temps des diarrhées de veaux est revenu

Saisonnalité, facteurs favorisant d'apparition

Les diarrhées représentent les pathologies les plus fréquentes chez le jeune veau. Elles causent des retards de croissance, voire la mort du veau et provoquent des pertes économiques importantes. Elles se déclarent surtout en automne-hiver et en stabulation le plus souvent. Plus la saison de vêlages avance et plus la pression d'infection est forte pour les nouveaux nés.

Les principales causes de diarrhées néonatales

La diarrhée résulte d'une perturbation plus ou moins sévère de l'absorption des aliments ingérés au travers de la muqueuse intestinale, à laquelle s'ajoute le plus souvent une fuite importante d'eau de l'organisme vers l'intestin à travers cette muqueuse

Ce fonctionnement défaillant du tube digestif peut avoir une cause alimentaire (diarrhée de

maldigestion) en cas de changements brutaux de quantité de lait tété ou de sa composition (changement de ration des mères). La cause peut aussi être infectieuse ou parasitaire : dans ce cas des agents pathogènes provoquent des lésions de la muqueuse de l'intestin grêle qui perturbent l'assimilation des éléments nutritifs par l'organisme. Il y a souvent une association d'agents: le rotavirus par exemple provoque une diarrhée modérée contagieuse et ouvre la porte à d'autres pathogènes.(tableau 1)

Les facteurs de risque dans l'élevage

Des facteurs de risque peuvent

TABLEAU 1

Principaux agents responsables de diarrhées chez le veau		
Bactéries	Virus	Parasites
E. Coli	Rotavirus	Cryptosporidies
Salmonella	Coronavirus	Coccidies
Clostridium	Virus BVD/MD	Strongyloides
Autres	Autres	Autres

être identifiés au sein de l'élevage. Ces facteurs de risque sont liés soit à la conduite générale et sanitaire du troupeau (isolement des malades, propreté et hygiène des locaux et des animaux, visites d'extérieurs fréquentes, mélange de veaux de tous âges, vaches à mammites, achats d'animaux fréquents, quarantaine, présence et hygiène d'un box de vêlages, désinfection du cordon...), à l'alimentation du troupeau, au logement des animaux (ambiance, densité d'animaux, paillage, nettoyage-désinfection) et à l'alimentation du veau en particulier la prise insuffisante ou trop tardive du colostrum et l'absence de point d'eau potable pour les veaux. (tableau 2)

Le diagnostic

Le diagnostic repose principalement sur l'âge d'apparition des symptômes, les caractéristiques de la diarrhée, les symptômes associés et les facteurs de risque présents dans l'élevage. Un diagnostic de laboratoire peut s'imposer en cas d'échec de traitement ou de suspicion de parasitose. Votre vétérinaire vous aidera dans votre démarche.

Le traitement

Pour le traitement, demandez conseil à votre vétérinaire. De façon simple, le traitement comporte 3 volets:

1. La lutte contre la cause

Pour les diarrhées bactériennes, on utilisera des antibiotiques. Il n'y a pas de traitement spécifique contre les diarrhées virales. Les diarrhées parasitaires sont traitées avec un antiparasitaire adapté (suite à un diagnostic coprologique). Le traitement des coccidioses est souvent difficile avec des rechutes fréquentes liées à la persistance des oeufs dans l'environnement et sur les

animaux. Le traitement (Sulfamides, Amprolium, Toltrazuril ou Diclazuril) doit être le plus précoce possible et être renouvelé conformément aux recommandations du produit. Tous les animaux doivent être traités en même temps.

2. La lutte contre la déshydratation

On évalue le niveau de déshydratation du veau en regardant l'enfoncement de l'œil dans l'orbite, la persistance d'un pli de peau quand on la pince, le refroidissement des extrémités. Ce niveau de déshydratation permet de savoir si une réhydratation par voie orale suffit (solution sucrée/salée: 10g sucre + 10g sel/l. d'eau ou spécialité vétérinaire) ou s'il faut une réhydratation intraveineuse. Le réhydratant doit en tous les cas permettre une recharge en électrolytes et en énergie. L'allaitement du veau doit continuer au moins en partie, sauf si le lait ne coagule plus dans la caillotte: dans ce cas, on peut apporter de la présure ou un correcteur digestif au veau.

3. Réparation de la muqueuse intestinale avec des pansements intestinaux (à base de charbon, smectique, kaolin...). Vitamines et oligoéléments peuvent être administrés en cas d'atteinte de l'état général.

La prévention

La prévention dépend des facteurs de risque identifiés dans votre élevage. En règle générale, elle repose principalement sur :

- Une prise colostrale précoce et suffisante pour la mise en place d'une immunité performante
- Un colostrum de bonne qualité



- Une bonne ambiance dans les bâtiments des veaux: paillage abondant, surface et volume d'air appropriés, absence de courants d'air.

- Ne pas mélanger des animaux de classes d'âges différentes si le système d'élevage le permet

- Isolement des malades (niches à veaux ou local à part)

- Transitions alimentaires progressives pour la vache et son veau

- Un nettoyage/désinfection régulier des bâtiments et des animaux: hygiène au vêlage (local à part désinfecté régulièrement, désinfection du cordon ombilical), hygiène de la tétée (propreté des mamelles, prévention des mammites de tarissement). En cas de parasites (coccidioses ou cryptosporidies), utiliser un désinfectant à base d'ammoniaque (Prophyl®) et eau bouillante sous pression impérative-ment.

- Prévention médicale: sur conseil du vétérinaire exclusivement, on peut vacciner les vaches contre la colibacillose, rotaviruse et coronavirose. Le lactate d'halofuginone (Halocur®) permet de limiter la multiplication des cryptosporidies (pendant 1 semaine dès le premier jour de vie), et le Décoquinante ou le Diclazuril préviennent les symptômes de coccidiose.

Plus d'informations sur la prévention des diarrhées néonatales sont à venir dans un prochain article.

N'hésitez pas à contacter l'équipe du GDMA si vous avez des questions.

Aurélia Ponsich,
Vétérinaire GDS Centre

TABLEAU 2	Principaux symptômes	Age d'apparition
E. Coli	Veau très atteint, fécès liquide à grumeaux souvent jaune, fièvre ou hypothermie, déshydratation.	à partir des premiers jours
Salmonella	Diarrhée très liquide accompagnée de sang et de fausses membranes, fièvre élevée, mortalité importante	plus de 10 jours
Rotavirus	Diarrhée jaunâtre, pâteuse à liquide, veau abattu, pas de fièvre.	1ere-2eme semaine
Coronavirus	Diarrhée jaunâtre, pâteuse à liquide, veau abattu, pas de fièvre.	de 5 jours à 3 mois
Virus BVD/MD	Diarrhée avec atteinte de l'état général variable, parfois très dégradé et associé à autres pathologies parfois dans le cas D'IPI	plus de 3 semaines
Cryptosporidies	Diarrhée aiguë, intermittente. Souvent avec du sang. Dépression abattement anorexie, perte de poids.	entre 7 à 15 jours
Coccidies	Diarrhée sombre liquide souvent avec du sang en nature. Efforts expulsifs. - formes peu visibles avec simples retards de croissance. - formes d'évolution chronique amaigrissement important.	3ème semaine et plus (souvent vers 2 mois)
Diarrhées alimentaires	Diarrhée plutôt blanchâtre, généralement sans atteinte de l'état général	1ere-3eme semaine

EN BREF

Sûreté alimentaire : Le bien-être animal sous la surveillance des inspecteurs de l'UE en 2013

L'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de la Commission européenne a publié son programme d'audit pour 2013. Les services vétérinaires de Bruxelles chargés de surveiller la sécurité sanitaire, la santé et le bien-être des animaux, et la santé des végétaux dans les Etats membres de l'Union et dans les pays tiers devraient réaliser 249 audits, principalement dans le domaine de la sécurité alimentaire (68%). Seront également surveillés : la qualité, la santé animale et végétale et le bien-être des animaux. Les audits du bien-être animal porteront spécifiquement sur les conditions

de transport du bétail et la mise en application de la directive sur le bien-être des truies. Dans les pays tiers, les audits de l'OAV se concentreront sur les produits d'origine animale et les résidus de produits phytosanitaires. Près des deux tiers des audits seront menés au sein des Etats membres. 5% se feront dans les pays candidat à une adhésion à l'UE et le reste dans des pays tiers. Étant donné que 10% des audits dans les Etats membres portent sur les systèmes de contrôle des importations depuis les pays tiers, 43% des audits se penchent en réalité sur le cas des pays tiers.

Découpes ovines contenant de la moelle épinière : Un arrêté suspend la vente au consommateur

Un arrêté du 31 décembre 2012 publié le 8 janvier au Journal officiel suspend « la remise directe au consommateur de certaines pièces de découpe de viandes ovines et caprines contenant de la moelle épinière ». L'arrêté rappelle que l'ingestion de produits contenant de la moelle épinière des ovins et caprins de plus de six mois est susceptible « de présenter un risque résiduel pour la santé des consommateurs dans l'hypothèse où l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) serait présente dans ces espèces ». L'arrêté, applicable pendant un an, fait suite à un avis de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) du 7 décembre. L'agence rappelle qu'une mesure de suspension de la remise directe au consommateur des moelles épinières des carcasses dépassant un certain poids a été adoptée. La mesure est ainsi reconduite tous les ans pour des motifs d'ordre juridique.